

Adhérentes et adhérents « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais »

Voici venu le moment de renouveler votre adhésion et d'obtenir votre nouvelle **licence FFRP 2025-2026**. Le tarif n'a pas augmenté cette année et a été voté à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 4 Octobre 2024. En pièces-jointes, ou sur le site www.randoleiesclops.fr en page d'accueil ou à la rubrique adhésion, vous trouverez les documents pour 2025/2026.

Nouveauté cette année : le Bonus Seniors !



Le Département de l'Ardèche offre une aide de 30 € aux seniors qui en feront la demande auprès des services du Département à partir de Septembre 2025. Cette aide a pour but d'agir pour la Santé et l'autonomie en favorisant les pratiques Sportives et le lien social.

Les conditions d'éligibilité seront :

- Résider sur le territoire Ardéchois depuis plus d'un AN
- Être âgé de 70 ans ou plus
- Pratiquer une activité sportive au sein d'une structure agréée à une Fédération sportive

Le montant du bonus seniors sera de 30 € par an et par personne. La demande se fera en ligne au travers d'un formulaire. Le formulaire sera actif à compter de Septembre, au moment de l'inscription au Club.

Nous vous demandons de privilégier l'inscription en ligne avec PayAsso

Mode d'emploi :

1 / Avant d'accéder au site www.randoleiesclops.fr et à la rubrique adhésion, vous devez scanner et enregistrer les documents tels que : le bulletin d'adhésion, votre certificat médical ou votre attestation de santé dûment remplie ou votre licence FFRP 2025-2026 (d'un autre club) pour pouvoir les joindre au dossier.

2 / Accéder au site « adhésion PAYASSO », compléter l'ensemble des cases de l'état civil, faire votre choix A, B ou C et cliquer sur la case « choisir un fichier » puis enregistrer le document demandé.

3 / Cliquer sur « Continuer » et finaliser votre paiement.

Si vous utilisez le mode avec règlement par chèque, vous devrez retourner les documents dûment remplis et accompagnés du chèque correspondant à votre choix.

- **Choix A : 50 €** adhésion ou un renouvellement d'adhésion
- **Choix B : 60 €** adhésion + abonnement à la revue Passion RANDO
- **Choix C : 30 €** carte seule pour **un adhérent s'affiliant à un autre Club FFRP** et joindre la photocopie de la licence 2025/2026 de cet autre club.

Pour une première adhésion, un Certificat Médical de Non Contre-Indication à la pratique de la randonnée pédestre (CMNCI) est obligatoire.

Pour un renouvellement d'adhésion, voir le questionnaire de santé du document annexe. Si aucune case en **annexe 2** n'est cochée, pas de nouveau certificat médical. **L'annexe 3** est à retourner dûment datée et signée.

Adresser votre dossier complet avant le **30 Novembre 2025** avec votre chèque libellé au nom de :

« LEI ESCLOPS Saint-Pérollais » à :

Madame DEBEAUQUENNE Pascale - 61 bis Rue de la République - 07130 SAINT-PÉRAY

Ou dans la boîte à lettres à côté de la Médiathèque de :

LEI ESCLOPS Saint-Pérollais - 45 rue de la République - ESPACE MIALAN - 07130 SAINT-PÉRAY

Attention : Aucune adhésion ne sera prise au-delà du 30 Novembre 2025, sauf cas exceptionnel !

Rappel : Les licences sont dématérialisées et envoyées directement par le système de gestion de la FFRP à chaque adhérent sur sa boîte mail. Il est donc hyper important de donner une adresse mail valide. Le Club ne délivre plus de licences papier. Seuls les adhérents sans mail recevront une carte par courrier postal, aussi pensez à joindre pour ces derniers une enveloppe timbrée.

Merci pour votre fidélité à notre Club, prenez bien soin de vous et à bientôt sur les sentiers !